PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
---
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
---

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès
---

**Décret n° 2004-314 du 08 Juillet 2004**
**portant nomination de l'inspecteur général de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation.**

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu le décret n°2003-119 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre de l'enseignement primaire et secondaire, chargée de l'alphabétisation ;
Vu le décret n°82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n°92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;
Vu le décret n°2003-191 du 11 août 2003 portant attributions et organisation de l'inspection générale de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation ;
Vu le décret n°2003-187 du 11 août 2003 portant organisation du ministère de l'enseignement primaire et secondaire, chargé de l'alphabétisation ;
Vu le décret n°2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n$^{os}$ 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

## DECRETE :

**Article premier :** Monsieur **Gaëtan MAYOUKOU** est nommé inspecteur général de l'enseignement primaire , secondaire et de l'alphabétisation.

**Article 2 :** Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur **Gaëtan MAYOUKOU**, sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

2004-314

Fait à Brazzaville, le 08 Juillet 2004

**Denis SASSOU N'GUESSO**

Par le Président de la République,

La ministre de l'enseignement primaire et secondaire, chargée de l'alphabétisation,

**Rosalie KAMA-NIAMAYOUA.-**

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

**Rigobert Roger ANDELY.-**